

Un outil d'analyse de la sécurité des sites Internet mis à disposition des DPD

La Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles fête sa 1^{ère} année.

Pour célébrer cet anniversaire, l'APDP a décidé de mettre à disposition des Délégués à la protection des données (DPD) enregistrés auprès d'elle, un outil d'analyse de la sécurité des sites Internet, « **Je teste mon site** », pour leur permettre de détecter, en quelques minutes à peine et de manière **anonyme**, certaines vulnérabilités du/des site(s) Internet de l'entité qu'ils représentent.

Les tests réalisés ne sont pas exhaustifs et ne prétendent pas à une garantie absolue de conformité et/ou d'absence de failles. Néanmoins, ils offrent une couverture représentative de certaines menaces, permettant ainsi aux entités concernées de renforcer la protection de leur(s) environnement(s) web grâce à des **recommandations adaptées aux risques rencontrés**.

